

VOTRE CHOIX

- Notre conseiller technique est à votre disposition pour vous assister dans l'étude de vos projets.
- Les dalles sont destinées aux surfaces non carrossables.
- Choisir des teintes et des modèles adaptés à l'utilisation.
- Les teintes présentées dans ce document sont indicatives et n'engagent pas le fabricant.
- Comme les autres produits en béton, les dalles sont fabriquées avec des ciments et des agrégats d'origines naturelles dont la teinte peut varier. Les nuances de teinte et de texture ne constituent pas un défaut.

LA PRÉPARATION DU FOND ET LE CONTRÔLE AVANT LA POSE

- L'infrastructure du dallage doit être stable et bien drainée.
- Utiliser du gravillon lavé non compacté pour le lit de pose.
- La mise en place d'un géotextile adapté entre la couche de tout-venant et le terrain naturel est conseillée, particulièrement en présence d'un terrain argileux.
- Lorsque les dalles sont posées sur une étanchéité, prévoir une évacuation de l'eau au niveau du dallage et au niveau de l'étanchéité.
- Les dalles ne doivent pas être collées.
- Laisser les housses d'origine jusqu'au moment de la pose. Protéger les palettes ouvertes.
- Contrôler les produits avant utilisation. Les produits posés sont considérés comme acceptés selon les termes de nos conditions générales de vente et de livraison.

POSE DU DALLAGES

- Manipuler les dalles délicatement.
- Mélanger les dalles issues de palettes différentes.
- Laisser un joint de 3 mm au minimum entre les dalles vide ou rempli de sable bien lavé pour limiter le risque d'éclatement des arêtes et permettre l'évaporation. Utiliser des distanceurs en PVC.
- Prévoir un joint de dilatation entre les dalles et une façade ou un muret.
- La pente du dallage doit être au minimum de 1,5%.
- Les joints destinés à être remplis de mortier joint Pavifix doivent avoir une largeur minimale de 5 mm. Le mortier joint doit être mis en oeuvre en respectant les directives de son fabricant.
- Les dalles de formats supérieurs à 50x50 cm posées sur taquets doivent être soutenues également par un taquet central.
- Les dalles posées directement sur une isolation thermique subissent des contraintes thermiques très fortes pouvant entraîner leur fissuration.

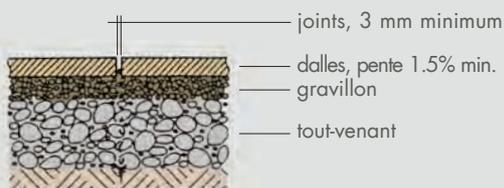
EVOLUTION

- N'effectuez pas de travaux sur le dallage ou à proximité afin d'éviter dommages et salissures.
- L'apparition d'efflorescences de chaux est naturelle et ne peut être exclue. La pluie les élimine généralement après un certain temps. Toutefois il est conseillé de prévoir un lavage des dalles à la fin du chantier afin de renforcer et uniformiser leur teinte. Ce lavage n'est pas pris en charge par le fabricant. Il peut être exécuté facilement avec des produits adaptés (voir chapitre entretien).
- La surface des dalles peut être tachée par des remontées capillaires ou des efflorescences provenant du sol ou par des souillures superficielles diverses telles que terre, rouille, écoulement d'un bac à fleur, eau de sciage, etc. Ces taches n'engagent pas la responsabilité du fabricant.
- Les dallages à l'abri de la pluie doivent être lavés régulièrement. Leur aspect peut évoluer différemment de ceux qui sont exposés à la pluie.
- Le dépôt d'objets sur un dallage avec ou sans protection Solgarde peut provoquer des marques permanentes.
- La succession des cycles climatiques, les pollutions diverses, et l'apparition d'efflorescences sont susceptibles de faire blanchir la surface des dalles (tous les modèles).
- A titre préventif et afin de protéger les dalles, nous plaçons des séparateurs intercalaires en cire ou en pvc qui peuvent laisser des petites marques de contact (ces marques diminuent avec le temps).
- Évolutions des dalles Solgarde: le système reste efficace plusieurs années grâce à une technologie à deux niveaux qui réduit la sensibilité des dalles à l'humidité et aux salissures. Lorsque l'effet perlant et l'aspect satiné diminuent en raison de l'usure mécanique, la protection de surface est relayée par la protection présente dans la masse du béton. Il n'est donc pas nécessaire de renouveler la protection de surface.

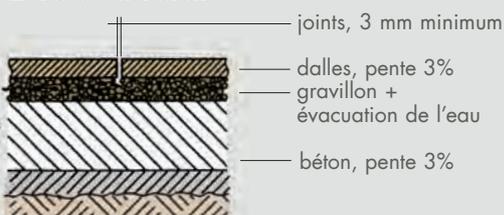


l'empilage temporaire des dalles est interdit

1. Pose sur terrain naturel



2. Pose sur béton



3. Pose sur étanchéité

